

INSCRIPTIONS 2023-2024

YOGA / SOPHROLOGIE

Contact : Morgane TRIVIDIC

06 64 93 24 22

morganetrividic@gmail.com



NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

Début des cours : 18 septembre 2023 / Fin des cours : 4 juillet 2024

Pas de cours durant les vacances scolaires

Des adaptations d'horaires peuvent être proposés les jours fériés.

PLANNING

Cocher le(s) créneau(x) retenu(s)

	LUNDI Ecully et Distanciel	MARDI Dardilly	MERCREDI Écully	JEUDI Écully
Matin	Sophro 10h30-11h30	Sophro 9h-10h Yoga 10h30-11h45	Yoga 9h-10h15 Yoga 10h30-11h45	Yoga 9h-10h15 Yoga 10h30-11h45
Midi	Yoga 12h15-13h30	Yoga 12h15-13h30	Yoga 12h15- 13h30	Yoga 12h15- 13h30
Soir	Yoga Distanciel 18h30-19h45	Yoga 18h15-19h30 Yoga 19h45-21h	Yoga 17h30-18h45	



SOUHAIT DE CHANGEMENT POUR LA SAISON 23-24:

.....
.....

EN CAS DE COURS COMPLET sur le créneau demandé, préciser un autre choix

- Choix 2 :
- Choix 3 :

FORMULES ABONNEMENTS

Cocher / Entourer l'option retenue

PRESENTIEL (avec replay)

- YOGA 390€
- SOPHRO 390€
- YOGA + SOPHRO 740€

YOGA DISTANCIEL (avec replay) 320€

REPLAYS / AUDIOS SEULS

- YOGA 190€
- SOPHRO 190€
- YOGA + SOPHRO 360€

SOPHRO 10 COURS (avec Audio) 170€

MODE DE PAIEMENT

L'inscription est validée à réception du dossier complet incluant le paiement.

Le prix inclut l'adhésion de 10€ à l'association Inspir'Asso

Les élèves du Parc Chalin Adhèrent automatiquement à l'Association de Chalin

Règlement en chèque(s) à l'ordre de INSPIR'ASSO : Possible de payer en 1, 2, 3 ou 4 chèques .

1^{er} encaissement fin septembre, puis fin de mois suivants.

Règlement possible aussi en 1 seul virement (me demander le RIB)

Je prends note que toute année commencée est due et qu'aucun remboursement ne pourra avoir lieu en dehors de raisons sanitaires obligeant à arrêter les cours.

Dans cette hypothèse, des cours seraient alors proposés en distanciel avec un planning adapté.



Toujours dans cette hypothèse, pour les élèves qui ne souhaiteraient pas continuer en distanciel, un remboursement des cours non effectués durant la période d'arrêt des cours pourrait être demandé rétrospectivement.

A noter qu'une somme forfaitaire de 80 € n'est pas remboursable.

Concernant le Yoga, tout élève doit s'assurer auprès de son médecin que la pratique ne lui est pas contre-indiquée. Il est d'ailleurs conseillé de fournir à l'inscription un certificat médical de "non contre-indication à la pratique du yoga" pour les plus de 60 ans. À défaut, il sera demandé de spécifier une décharge de responsabilité dans la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription. Cette pratique se fait par conséquent sous la responsabilité de chacun.

- A défaut de certificat médical, j'atteste pouvoir pratiquer le yoga

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

DOSSIER / PAIEMENT A ENVOYER A :

Morgane TRIVIDIC 7, rue Jarente 69380 CHAZAY D'AZERGUES

